

19-06-2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon tenue le 19 juin 2018, à 16 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon et à laquelle sont présents :

Gilbert Brosseau	Michel Longpré
Gilles Martel	Benoit Huberdeau
Jean-Maurice Roy	Sylvie Poulin

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Lorraine Sabourin, est également présente.

- ✍ La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim informe le conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Questions du public
- 3- Ordre du jour
- 4- Procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour la conception, la construction et l'installation d'une tour d'observation au *Parc des Montagnes Noires de Ripon*
- 5- Octroi de contrat pour la conception, la construction et l'installation d'une tour d'observation au *Parc des Montagnes Noires de Ripon* du 15 juin 2018
- 6- Avis de motion – Règlement relatif aux politiques de cueillette des matières résiduelles
- 7- *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014—018* – Dépôt d'une cinquième programmation



Séance extraordinaire du 19 juin 2018

- 8- Participation et adhésion au projet pilote de guichet automatique lancé par la Fédération québécoise des municipalités et Desjardins
- 9- Levée de la séance

➤ OUVERTURE DE LA SÉANCE

2018-06-172

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau
Appuyé de Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau

Et résolu que la séance soit ouverte à 16 h 24.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ QUESTIONS DU PUBLIC

En l'absence de public, il n'y a aucune question.

➤ ORDRE DU JOUR

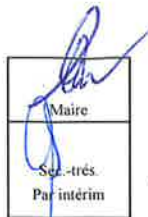
2018-06-173

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Longpré
Appuyé de Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Séance extraordinaire du 19 juin 2018

➤ **PROCÈS-VERBAL DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION D'UNE TOUR D'OBSERVATION AU PARC DES MONTAGNES NOIRES DE RIPON DU 15 JUIN 2018**

2018-06-174

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Longpré
Appuyé de Monsieur le conseiller Jean-Maurice Roy

Et résolu que ce conseil adopte le procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour la conception, la construction et l'installation d'une tour d'observation au *Parc des Montagnes Noires de Ripon* du 15 juin 2018.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **OCTROI DE CONTRAT POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION D'UNE TOUR D'OBSERVATION AU PARC DES MONTAGNES NOIRES DE RIPON**

2018-06-175

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-06-156 par laquelle ce conseil a procédé à un second appel et invité deux entreprises à soumissionner pour la conception, la construction et l'installation d'une tour d'observation au *Parc des Montagnes Noires de Ripon*, et ce, grâce à une aide financière obtenue dans le cadre du *Volet 2 – Infrastructures, collectives* du "Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec /Volet Fonds des petites collectivités (FCP)", le tout selon les directives et réquisitions contenues au cahier de charges joint à l'invitation à soumissionner;

CONSIDÉRANT que les soumissions devaient être déposées au bureau municipal, au plus tard le 15 juin 2018, à 11 heures et ouvertes publiquement ce même jour à 11 h 5;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions dont les résultats se lisent ainsi:



Séance extraordinaire du 19 juin 2018

SOUSSIONNAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (avant taxes)	MONTANT DE L'OFFRE (avec taxes)
9028-3946 Québec inc. (SABCO)	75 000 \$	86 231.25 \$

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la soumission en provenance de 9028-3946 Québec inc. (SABCO) s'avère être la seule soumission reçue et qu'elle est en tout point conforme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité se réserve le droit de négocier le prix à la baisse lorsqu'une soumission conforme est déposée et que le prix soumis accuse un écart avec lui prévu dans l'estimation établie, et ce, tel que mentionné à l'article 938.3 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire, 9028-3946 Québec inc. (SABCO) a accepté de négocier et qu'il a soumis, en date des présentes, une nouvelle offre à la somme de 65 000 \$, taxes en sus, cette offre excluant toutefois la préparation du site et la conception de la base de béton;

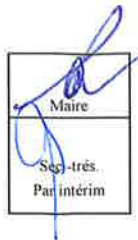
CONSIDÉRANT que la nouvelle offre du seul soumissionnaire, 9028-3946 Québec inc. (SABCO) contient également une demande pour l'inscription et la promotion du nom "SABCO", à titre de créateur de la tour, et ce, pour une période de dix (10) ans;

PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau
Appuyé de Monsieur le conseiller Jean-Maurice Roy

Et résolu que ce conseil accepte la soumission de 9028-3946 Québec inc. (SABCO) et lui octroie le contrat pour la conception, la construction et l'installation d'une tour d'observation au *Parc des Montagnes Noires de Ripon*, lequel n'inclut toutefois pas la préparation du site et la conception de la base de béton, au coût de 65 000 \$, taxes en sus, le tout tel que plus amplement détaillé au bordereau de soumission daté du 14 juin 2018 ainsi qu'à la nouvelle offre en date du 19 juin 2018, lesquels demeurent annexés à la présente, pour en faire partie intégrante.

Que ce conseil accepte également de promouvoir le nom du créateur de la tour d'observation, "SABCO", en y installant une affiche à l'entrée pour une période de dix (10) années.



Séance extraordinaire du 19 juin 2018

Et que ce conseil en autorise le paiement.

À cette fin, la secrétaire-trésorière émet un certificat de crédits au poste 03 10064 000.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.


ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX POLITIQUES DE CUEILLETTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

2018-06-176

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Sylvie Poulin à savoir qu'un Règlement relatif aux politiques de cueillette des matières résiduelles sera adopté lors d'une séance future de ce conseil.

Un projet de règlement est présenté à cette fin.


Sylvie Poulin
Conseillère au siège 6

➤ **PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 – DÉPÔT D'UNE CINQUIÈME PROGRAMMATION**

2018-06-177

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*



Séance extraordinaire du 19 juin 2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau
Appuyé de Monsieur le conseiller Michel Longpré

Et résolu que ce préambule fasse partie intégrante des présentes.

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés réels et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.



Séance extraordinaire du 19 juin 2018

Et que la présente résolution abroge la résolution numéro 2018-05-114.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **PARTICIPATION ET ADHÉSION AU PROJET PILOTE DE GUICHET AUTOMATIQUE LANCÉ PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET DESJARDINS**

2018-06-178

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a effectué des représentations auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (DESJARDINS) afin de manifester le désaccord de plusieurs municipalités membres de la FQM à l'égard du retrait de guichets automatiques dans certaines de ces municipalités;

CONSIDÉRANT que la FQM et DESJARDINS ont convenu de mettre en place des solutions alternatives et, à cette fin, de lancer un projet pilote devant permettre de vérifier les conditions de viabilité de l'installation de guichets automatiques provenant d'un fournisseur privé;

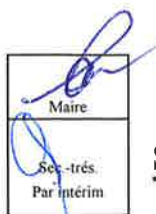
CONSIDÉRANT que la durée du projet pilote est de douze (12) mois à compter de l'installation du guichet automatique, laquelle devra être effectuée au plus tard le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon a la possibilité de participer à ce projet pilote;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a constaté qu'une partie de la documentation fournie par la FQM à cette fin, ne respecte pas la *Charte de la langue française* qui confirme le français comme langue officielle du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau
Appuyé de Monsieur le conseiller Michel Longpré



Séance extraordinaire du 19 juin 2018

Et résolu que la Municipalité accepte de faire partie du projet pilote de guichet automatique mis en place par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la Fédération des caisses Desjardins du Québec (DESJARDINS), et à cette fin, souhaite qu'un guichet soit donc installé sur son territoire dans la mesure où toute documentation issue de ce projet lui soit fournie en français, langue officielle du Québec.

Que le "guichet automatique municipal" soit établi au même endroit que l'ancien guichet, c'est-à-dire, à la Place du Marché sise au 4 rue du Marché.

Que la directrice générale adjointe, madame Lorraine Sabourin, soit et est nommée "premier répondant/responsable" de la Municipalité de Ripon auprès de la FQM et du fournisseur de services, "*Stanley Black & Decker Canada Corporation*".

Et que Son Honneur le maire, Luc Desjardins et madame Lorraine Sabourin, à titre de directrice générale par intérim ou directrice générale adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ripon, l'entente relative à son adhésion au projet pilote lancé par la FQM et DESJARDINS.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

On demande le vote :

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

POUR : 4
CONTRE : 2

➤ *Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau et Monsieur le conseiller Gilles Martel enregistrent leur dissidence.*

➤ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2018-06-179

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau
Appuyé de Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau



Séance extraordinaire du 19 juin 2018

Et résolu que la séance soit et est levée à 5 h 18.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

Je, Luc Desjardins, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

